## EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC

## AR PREFECTURE

016-211601208-20210505-D202146-DE

Regu le 06/05/2021



délibération : D\_2021\_4\_6

L' an deux mille vingt et un, le mercredi 05 mai à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de

Madame TERRADE Anne Marie, Le Maire.

Nombre de conseillers en

exercice: 19

Date de convocation du : 22 Avril 2021

Présents: 14

Votants: 16

Présents: Madame BLAINEAU Chantal, Monsieur BOSSARD Jean Paul, Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur SARRAT Rémi, Madame TERRADE Anne Marie, Madame SCHWARTZWEBER Christine, Madame ROULAUD Amandine, Monsieur GOUYGOU Dominique, Madame PRUDHOMME Cécile, Madame MONTEGU Bénédicte, Monsieur

MOREAU Yannick, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony,

Madame CORBIN Manitraritiana

Objet: Budget Commune: Décision Modificative n°1

Pouvoirs:

Monsieur TRANCHET Jean-Pierre a donné pouvoir à Madame MONTEGU Bénédicte Madame DESCLAUX Cécile a donné pouvoir à Madame TERRADE Anne Marie

Absent(s): Monsieur MORA Vincent, Madame DUBOIS-DUMÉE Isabelle

Excusé(s): Monsieur TRANCHET Jean-Pierre, Madame DESCLAUX Cécile, Monsieur

**GRENIER Patrick** 

Secrétaire de Séance : Monsieur Anthony DOUET

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier certains articles du budget de la Commune. En effet les travaux du Cabinet Médical étant achevés, les frais d'études qui étaient imputés au compte 2031 sur l'année 2020 doivent être directement imputés au compte 238.

Désignation de l'article		Section Investissement	
Chap/Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
041-2031	Opération d'Ordre Intégration frais d'études		+ 66 000.00
041- 238	Opération d'ordre Intégration frais études	+ 66 000.00	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ACCEPTE les modifications telles énoncées ci-dessus.

Pour: 16 Contre: 0 Abstention: 0

Madame le Maire Anne-Marie TERRADE Emis le 05/05/2021, transmis en préfecture et rendu exécutoire

le 06/05/2021